

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES POUVOIRS
DE REPRESENTANTS AUPRES DU CONSEIL DE SECURITE
POUR LA DISCUSSION DE LA QUESTION GRECQUE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur les pouvoirs des représentants d'Etats qui ont été invités à participer à la discussion de la question grecque.

- Albanie** Le Colonel Nesti Kerenxhi, officier de liaison albanais à la Commission d'enquête sur les incidents à la frontière grecque, nommé par télégramme du Ministre des affaires étrangères d'Albanie en date du 13 mai 1947.
- Bulgarie** M. N. Mevorah, Ministre plénipotentiaire, assisté de M. Athanassov, représentant politique par intérim de la Bulgarie aux Etats-Unis, nommé par télégramme du Ministre des affaires étrangères de Bulgarie en date du 9 juin 1947.
- Grèce** Son Excellence Constantin Tsaldaris, Ministre des affaires étrangères de Grèce et, à titre de suppléant, Son Excellence V. Dendranis, représentant permanent de la Grèce aux Nations Unies, nommés par lettre du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Grèce en date du 12 décembre 1946.
- Yougoslavie** M. Jozé Vilfan, représentant permanent de la Yougoslavie aux Nations Unies et, comme représentant-adjoint M. Josip Gjergja, Ministre plénipotentiaire, nommés par télégramme du Ministre des affaires étrangères de Yougoslavie en date du 21 juin 1947.